



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2004/7/Rev.2
6 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

(Quarante-sixième session, 14-16 mars 2005,
point 5 e) de l'ordre du jour)

RÉVISION DES RÉOLUTIONS D'ENSEMBLE R.E.1 ET R.E.2

Renforcement de l'utilisation des ceintures de sécurité

**QUESTIONNAIRE SUR LES POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS AUX
CEINTURES DE SECURITE
ET AUX DISPOSITIFS DE RETENUE POUR ENFANTS**

A. Introduction

Les accidents de la circulation routière font un grand nombre de morts et de blessés, tant dans les pays très motorisés que dans les pays en développement. Ce problème majeur de santé publique devrait, selon les prévisions, prendre les dimensions d'un défi planétaire au cours des décennies à venir. Le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de dispositifs de retenue pour enfants sont les moyens les plus efficaces de réduire le nombre de morts et de blessés graves parmi les occupants des véhicules. L'accroissement du taux d'utilisation des ceintures est également considéré comme la mesure de sécurité passive la plus efficace qu'un particulier puisse prendre pour réduire le risque de blessures graves causées par le comportement irresponsable d'automobilistes ivres ou drogués et pour se protéger contre le comportement agressif de certains conducteurs sur les routes.

Le présent questionnaire, établi par le Groupe de travail restreint créé spécialement pour étudier le renforcement de l'utilisation des ceintures de sécurité, a été approuvé par le Groupe de travail sur la sécurité et la circulation routière de la CEE-ONU (WP.1) lors de sa 45^{ème} session. Il convient de se reporter au document de travail TRANS/WP.1/2003/15 « Utilisation des ceintures de sécurité », (disponible à cette adresse: <http://www.unece.org/trans/roadsafe/wp12003.html>), pour des informations plus complètes sur l'objectif et le mandat de ce Groupe.

B. Explication

- La personne la plus compétente pour remplir ce questionnaire serait un haut fonctionnaire ayant pour attributions permanentes la gestion et l'orientation des politiques, programmes et pratiques nationaux relatifs à l'utilisation des ceintures de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants.
- Par «dispositif de retenue pour enfants», on entend un siège distinct ou un dispositif, utilisé sur le véhicule, qui retient l'enfant, généralement au moyen des ceintures de sécurité du véhicule (sièges pour enfants ou sièges rehausseurs par exemple).
- Veuillez utiliser une feuille distincte que vous joindrez au présent questionnaire pour donner toutes explications complémentaires que vous jugerez nécessaires en réponse à l'une quelconque des questions.

De manière à faciliter l'exploitation des réponses à ce questionnaire, merci de bien vouloir compléter les informations écrites en anglais ou en français.

C. Vue d'ensemble

1. Quelles stratégies votre gouvernement applique-t-il pour encourager l'utilisation de ceintures de sécurité et de dispositifs de retenue pour enfants?

Cocher les cases pertinentes

	Ceintures de sécurité	Dispositifs de retenue pour enfants
Législation		
Répression		
Éducation		
Campagnes d'information		
Autres - Veuillez préciser:		

D. Données/statistiques

2. Votre gouvernement recueille-t-il régulièrement des informations détaillées sur les accidents de la route qui font des morts ou des blessés?

Oui

Non

3. Ces données indiquent-elles si les ceintures de sécurité ou les dispositifs de retenue pour enfants étaient utilisés au moment de l'accident?

Ceintures de sécurité

- Oui
 Non

Dispositifs de retenue pour enfants

- Oui
 Non

4 a) Recueillez-vous régulièrement des données sur l'utilisation de ceintures de sécurité ou de dispositifs de retenue pour enfants?

Ceintures de sécurité

- Oui
 Non

Dispositifs de retenue pour enfants

- Oui
 Non

** Dans l'affirmative, quel est le taux d'utilisation le plus récent?

Places assises	À l'avant						À l'arrière				
	Conducteur	Passager	Enfants de moins de 12 ans				Passager	Enfants de moins de 12 ans			
			Dispositif de retenue faisant face vers l'avant	Dispositif de retenue faisant face vers l'arrière	Rehausseur	ceinture		Dispositif de retenue faisant face vers l'avant	Dispositif de retenue faisant face vers l'arrière	Rehausseur	ceinture
Utilisation en %											
Données recueillies	___/___/___	___/___/___	___/___/___				___/___/___	___/___/___			

Note explicative: Nous considérons les enfants de moins de 12 ans car dans de nombreux pays l'obligation de porter la ceinture semble s'appliquer à partir de cet âge. Si, cependant, votre pays collecte des données basées sur des tranches d'âge différentes, merci de nous indiquer, dans un papier annexé, la façon d'agir de votre pays avec le taux d'utilisation pour chaque tranche d'âge correspondante.

4 b) S'il vous est impossible de répondre en fonction des différents systèmes de retenue énumérés, merci d'indiquer alors le pourcentage global d'utilisation de ces systèmes pour les enfants de moins de 12 ans.

Pourcentage:%

Données recueillies le: ___/___/___

5. Comment recueillez-vous des informations sur l'utilisation des ceintures de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants?

Cochez les cases correspondantes

Ceintures de sécurité

- Observation
- Données sur les accidents
- Informations communiquées par les occupants des véhicules
- Sondages d'opinion/enquêtes par téléphone
- Autres - Veuillez préciser:
-
-

Dispositifs de retenue pour enfants

- Observation
- Données sur les accidents
- Informations communiquées par les occupants des véhicules
- Sondages d'opinion/enquêtes par téléphone
- Autres - Veuillez préciser:
-
-

E. Législation

6. Dans votre pays, l'installation de ceintures de sécurité dans les véhicules est-elle imposée par la législation? (voir tableau ci-dessous)

		À l'avant			À l'arrière			À la place centrale arrière		
		Oui	Non	Année	Oui	Non	Année	Oui	Non	Année
Voitures de tourisme	Voitures particulières									
	Monospaces et véhicules à usages multiples ¹									
	Véhicules loisir-travail ²									
Véhicules utilitaires (utilitaires légers et poids lourds)	Légers: 3500 kg ou moins									
	Lourds: plus de 3500kg									
Autobus et autocars	Autobus	Urbains								
		Non-urbains								
	Cars de tourisme									
	Minibus									
Bus scolaires										

¹ Les véhicules à usages multiples et monospaces («non-commercial vans» aux États-Unis ou au Canada) offrent davantage de sièges pour les passagers qu'une voiture normale (7 places par exemple) et davantage de place pour les bagages.

² Véhicules toutes roues motrices, pick-up.

7. Une norme technique nationale ou internationale s'applique-t-elle à l'installation et au fonctionnement des ceintures de sécurité?

Oui Non

** Dans l'affirmative, veuillez préciser:
.....
.....

8 a) La législation applicable aux ceintures de sécurité est-elle:

Une loi nationale/fédérale
 Une loi d'État/provinciale

** Commentaires additionnels:
.....
.....

8 b) Existe-t-il dans votre pays une législation rendant l'utilisation des ceintures de sécurité obligatoire dès lors que le véhicule est équipé de ceintures?

		Avant			Arrière		
		Oui	Non	Année	Oui	Non	Année
Voitures de tourisme	En toute circonstance						
	En agglomération uniquement						
	À l'extérieur des agglomérations uniquement						
Véhicules utilitaires	légers: 3500 kg ou moins	En toute circonstance					
		En agglomération uniquement					
		À l'extérieur des agglomérations uniquement					
	lourds : plus de 3500 kg	En toute circonstance					
		En agglomération uniquement					
		À l'extérieur des agglomérations uniquement					
Autobus/autocars	Autobus urbains	En toute circonstance	Conducteur				
			Passager				
		En agglomération uniquement	Conducteur				
			Passager				
		À l'extérieur des agglomérations uniquement	Conducteur				
			Passager				

				Avant			Arrière		
				Oui	Non	Année	Oui	Non	Année
Autobus/autocars (suite)	Autobus non urbains	En toute circonstance	Conducteur						
			Passager						
		En agglomération uniquement	Conducteur						
			Passager						
		À l'extérieur des agglomérations uniquement	Conducteur						
			Passager						
	Cars de tourisme/ minibus	En toute circonstance	Conducteur						
			Passager						
		En agglomération uniquement	Conducteur						
			Passager						
		À l'extérieur des agglomérations uniquement	Conducteur						
			Passager						
Minibuses	En toute circonstance	Conducteur							
		Passager							
	En agglomération uniquement	Conducteur							
		Passager							
	À l'extérieur des agglomérations uniquement	Conducteur							
		Passager							
Autobus scolaires	En toute circonstance	Conducteur							
		Passager							
	En agglomération uniquement	Conducteur							
		Passager							
	À l'extérieur des agglomérations uniquement	Conducteur							
		Passager							

9 a) Des dérogations à cette obligation sont-elles prévues?

- Oui Non

** Dans l'affirmative, veuillez en préciser la raison:

- Raisons médicales
 - Grossesse
 - Taille (personne trop grande ou trop petite)
 - Chauffeur de taxi
 - Police
 - Véhicules de pompier
 - Ambulances
 - Véhicules effectuant des arrêts fréquents (par exemple en ville services postaux, véhicules de livraison, etc.)
 - Marche arrière
 - Conduite dans des zones non publiques (parkings, garages, cours, etc.)
 - Autres - Veuillez préciser:
-
-
-

9 b) S'il s'agit de raisons médicales, la personne concernée doit-elle pouvoir présenter un certificat médical en cas de contrôle?

- Oui (Quelle est la validité maximale du certificat:)
- Non

9 c) Ce certificat porte-t-il un symbole reconnu au plan international?

- Oui
- Non

9 d) Votre législation actuelle autorise-t-elle le transport d'un nombre de passagers supérieur à celui des ceintures disponibles à bord du véhicule?

- Oui
- Non
- Non couvert par la législation

** Dans l'affirmative, merci d'indiquer comment cette question est réglée dans votre pays:

.....

.....

10 a) Avez-vous une législation rendant obligatoire l'utilisation de dispositifs de retenue pour enfants?

Loi nationale/fédérale

Loi prise au niveau des États/des provinces

	Législation concernant les dispositifs de retenue à l'avant et à l'arrière		Législation concernant les dispositifs de retenue à l'avant		Législation concernant les dispositifs de retenue à l'arrière	
		Date de promulgation		Date de promulgation		Date de promulgation
Oui						
Non						

10 b) Veuillez fournir une ventilation des obligations légales par groupes d'âge et par type spécifique de dispositifs de retenue pour enfants*:

Groupes d'âge (0-2 par exemple)	Type de dispositifs de retenue	Placement (si précisé)	
		À l'avant	À l'arrière

* Dispositifs de retenue pour enfants : faisant face vers l'avant, faisant face vers l'arrière, ou rehausseur.

Souhaitez-vous ajouter d'autres précisions? (par exemple, dispositif de retenue particulier pour enfants, non autorisé à une place donnée ...)

.....

.....

.....

.....

11. Les chauffeurs de bus/taxi sont-ils tenus d'avoir des dispositifs de retenue pour enfants à bord de leur véhicule?

Autocars/autobus

- Oui
 Non

Taxis

- Oui
 Non

** Dans l'affirmative, veuillez préciser:
.....
.....

F. Respect des lois

12 a) Quelles sont les sanctions pour le non-respect de la législation relative aux ceintures de sécurité et aux dispositifs de retenue pour enfants?

		Ceintures de sécurité	Dispositifs de retenue pour enfants
Montant des amendes	Conducteur		
	Passager		
Le cas échéant, nombre de points retirés du permis de conduire (par rapport au nombre total de points attribués)		___/___	___/___
Autres - Veuillez préciser (par exemple, votre pays applique peut-être des sanctions progressives : % du salaire minimum ou amendes dépendant du salaire, etc.)			

12 b) Qui à bord du véhicule à la responsabilité juridique de veiller à ce que les passagers adultes soient attachés (La personne qui a la responsabilité juridique est celle à qui la police délivre le procès-verbal lorsqu'une infraction est constatée) ?

- Le conducteur déclaré responsable pour le port de la ceinture de l'ensemble des occupants
 Chaque occupant, y compris le conducteur, responsable individuellement

12 c) Qui à bord du véhicule a la responsabilité de veiller à ce que les enfants soient correctement retenus?

- Conducteur
- Parent
- Passager adulte
- Propriétaire

12 d) A partir de quel âge la responsabilité de l'enfant est-elle engagée s'il ne porte pas la ceinture de sécurité ?

- 12 ans
- 14 ans
- Autre, merci de préciser:

13. Indépendamment de l'action qu'elle mène pour faire respecter la législation applicable en la matière, la police est-elle impliquée dans d'autres activités liées à l'utilisation des ceintures de sécurité et dispositifs de retenue pour enfants?

- Oui
- Non

** Dans l'affirmative, veuillez préciser:

- Prévention
 - Formation
 - Conseils (par exemple, distribution de dépliants sur la route)
 - Action de sensibilisation dans les écoles
 - Autres, merci de préciser:
-
-

G. Éducation

14. Avez-vous des programmes d'éducation routière dans les écoles?

- Oui
- Non (si non, merci de passer à la question 17)

15. À partir de quel âge ce programme d'éducation routière est-il donné?

.....

16 a) Ce programme d'éducation routière comprend-il la fourniture d'informations sur les **ceintures de sécurité**?

Oui Non

**Dans l'affirmative, quel est le type d'informations fourni?

.....

.....

16 b) Ce programme d'éducation routière comprend-il la fourniture d'informations sur les **dispositifs de retenue pour enfants**?

Oui Non

** Dans l'affirmative, quel est le type d'informations fourni?

.....

.....

17. Votre pays, à quelque niveau que ce soit (national, régional, État), informe-t-il les parents ou aux autres personnes qui s'occupent des enfants (les grands-parents par exemple) sur la bonne utilisation des dispositifs de retenue pour enfants?

Oui Non

18. Au cours des 12 derniers mois, votre gouvernement a-t-il mené des campagnes de sensibilisation sur les ceintures de sécurité en utilisant l'un des médias ci-après?

Cocher toutes les cases correspondantes

Ceintures de sécurité

- Télévision
- Radio
- Cinéma
- Affiches/panneaux à l'extérieur
- Dépliants
- Presse (journaux et magazines, par exemple)
- Internet, nouveaux médias
- Relations publiques
- Autres - Veuillez préciser:

.....

.....

Dispositifs de retenue pour enfants

- Télévision
- Radio
- Cinéma
- Affiches/panneaux à l'extérieur
- Dépliants
- Presse (journaux et magazines, par exemple)
- Internet, nouveaux médias
- Relations publiques
- Autres - Veuillez préciser:

.....

.....

19. Utilisez-vous des méthodes choc dans les messages de sensibilisation?

Oui Non

**Dans l'affirmative, quels sont les résultats par rapport à ceux obtenus avec des méthodes plus subtiles?

H. Évaluation et recherche

20. Mesurez-vous régulièrement l'efficacité de votre programme sur les ceintures de sécurité?

Oui Non

**Dans l'affirmative, comment déterminez-vous l'impact:

a) des interventions individuelles (par exemple, promulgation d'une nouvelle loi, diffusion d'un nouveau message à la télévision)

b) de l'ensemble de votre stratégie en matière de ceintures de sécurité (par exemple : taux d'utilisation des ceintures de sécurité, réduction du nombre des victimes, résultats des actions de sensibilisation menées grâce aux messages sur les ceintures de sécurité, etc.)

21. Avez-vous effectué des travaux de recherche sur les caractéristiques des personnes qui n'utilisent pas les dispositifs de retenue conçus pour améliorer la sécurité?

Oui Non

** Dans l'affirmative, comment avez-vous utilisé les informations obtenues?

22. Mobilisez-vous des tiers pour aider à focaliser l'attention sur l'utilisation des ceintures de sécurité et à renforcer cette utilisation parmi certains groupes qui utilisent peu les ceintures, par exemple les jeunes hommes de 16 à 24 ans?

- Oui Non

**Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples.....

.....
.....
.....
.....

23 a) Votre programme relatif aux ceintures de sécurité incite-t-il les parties prenantes à contribuer au renforcement de l'utilisation des ceintures de sécurité et de dispositifs de retenue pour enfants ou leur offre t'il un support ou des récompenses comme par exemple:

- Donner des subventions pour financer des programmes concernant les ceintures de sécurité;
- Fournir aux services chargés du contrôle de l'application de la loi des équipements de police supplémentaires;
- Donner des récompenses aux organes de contrôle, aux gouvernements locaux (États, provinces, régions, etc.) pour l'obtention de taux de port de la ceinture plus élevés;
- Favoriser l'acquisition par les parents de dispositifs de retenue pour enfants ou de rehausseurs par le biais de prêts, de location à faible coût ou de bons cadeaux;
- Accorder des incitations financières aux gouvernements locaux (États, provinces, régions, etc.) qui adoptent des lois rendant l'utilisation des systèmes de retenue obligatoire;
- Promouvoir l'éducation routière en développant un programme de subventions aux gouvernements locaux (États, provinces, régions, etc.) sur le sujet de la sécurité de l'enfant passager;
- Inciter les usagers à utiliser des systèmes de retenue homologués par le biais des primes d'assurance ;
- Autres, veuillez préciser:

.....
.....
.....
.....

23 b) Si votre programme prévoit de tels supports ou incitations, veuillez préciser à quels groupes ils s'adressent :

Ceintures de sécurité

- Organismes chargés de faire respecter les lois
- Autres organismes gouvernementaux
- Utilisateurs des véhicules
- Autres - Veuillez préciser:

.....
.....
.....

Dispositifs de retenue pour enfants

- Organismes chargés de faire respecter les lois
- Autres organismes gouvernementaux
- Utilisateurs des véhicules
- Autres - Veuillez préciser:

.....
.....
.....

** Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples en ce qui concerne les **ceintures de sécurité**:

.....
.....
.....
.....

** Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples en ce qui concerne les **dispositifs de retenue pour enfants**:

.....
.....
.....
.....

<p>Nom de la personne répondant au présent questionnaire:</p> <p>Fonction:</p> <p>Service et/ou administration:</p> <p>.....</p> <p>Pouvons-nous vous contacter si nous souhaitons vous poser des questions sur certaines de vos réponses?</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Adresse électronique:</p> <p>N° de téléphone:</p> <p>N° de télécopie:</p>
--

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

Veillez envoyer votre réponse au:

Secrétariat de la Division des transports de la CEE-ONU,
soit par courrier électronique, à l'adresse suivante: roadsafety@unece.org
soit par **Fax:** (+41) 22 917 00 39.

Veillez également envoyer une copie à:

Ms. Maria VEGEGA: maria.vegega@nhtsa.dot.gov ou **Fax:** (+1) 202 366 7096
ou Ms. Rita CUYPERS: r.cuypers@fiafoundation.com ou **Fax:** (+33 1) 43 12 58 21

Merci également de bien vouloir répondre aux questions ci-après.

QUESTIONS A CARACTERE SUBJECTIF

Nous n'ignorons pas que les questions ci-après ont un caractère subjectif. **Les réponses ne seront donc pas prises en compte dans l'analyse du questionnaire.** Nous cherchons à obtenir des indications sur les facteurs permettant d'encourager une plus grande utilisation des ceintures de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants ainsi que sur les moyens de supprimer les obstacles à cette utilisation. L'objectif de ces questions est de fournir aux États membres des idées sur la manière d'améliorer la protection des occupants de véhicules.

- 24 a)** Avec quelle rigueur votre gouvernement fait-il respecter les lois sur les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants?

Cocher les cases pertinentes

	Ceintures de sécurité	Dispositifs de retenue pour enfants
Très strictement		
Strictement		
Modérément		
Rarement		
Pas du tout		

- 24 b)** Dans quelle mesure utilisez-vous les organismes non gouvernementaux pour promouvoir les activités concernant la sécurité routière, en particulier celles qui visent à renforcer l'utilisation des ceintures de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants?

Cocher les cases pertinentes

	Ceintures de sécurité	Dispositifs de retenue pour enfants
Très souvent		
Souvent		
Modérément		
Rarement		
Jamais		

- 24 c)** Indiquez, par ordre d'importance, les trois principaux facteurs de renforcement de l'utilisation des ceintures de sécurité dans votre pays:

.....
.....
.....
.....

24 d) Indiquez, par ordre d'importance, les trois principaux facteurs de renforcement de l'utilisation des dispositifs de retenue pour enfants dans votre pays:

.....
.....
.....
.....

24 e) Indiquez, par ordre d'importance, les trois plus gros obstacles que votre gouvernement rencontre pour renforcer l'utilisation des ceintures de sécurité dans votre pays (par exemple, exemptions accordées à certains conducteurs ou occupants):

.....
.....
.....
.....

24 f) Quelles sont, par ordre de priorité, les trois mesures que vous prendriez pour renforcer l'utilisation des ceintures de sécurité si vous étiez uniquement responsable du programme de votre gouvernement relatif aux ceintures de sécurité?

.....
.....
.....
.....

24 g) Quelles sont, par ordre de priorité, les trois mesures que vous prendriez pour renforcer l'utilisation des dispositifs de retenue pour enfants si vous étiez uniquement responsable du programme de votre gouvernement relatif aux ceintures de sécurité?

.....
.....
.....
.....

24 h) Que souhaiteriez-vous ajouter sur les programmes de votre pays relatifs aux ceintures de sécurité et aux dispositifs de retenue pour enfants?

.....
.....
.....
.....